

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2017 B 00576

Numéro SIREN : 508 270 857

Nom ou dénomination : A & C CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2021 sous le numéro de dépôt 15503

ORDONNANCE

NOUS, M. Xavier AUBRY

Président du tribunal de commerce de VERSAILLES,
assisté de maître Sylvie BATALHA, greffier.

Vu l'article L225-100 et R225-64 du code de commerce.

Vu la requête qui précède et les pièces à l'appui.

Prorogeons jusqu'au 30/09/2021

Le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020

**de la SAS A & C CONSULTING 108 Boulevard Carnot 78110 Le Vésinet
RCS Versailles n° : B 508270857 (2017 B 576)**

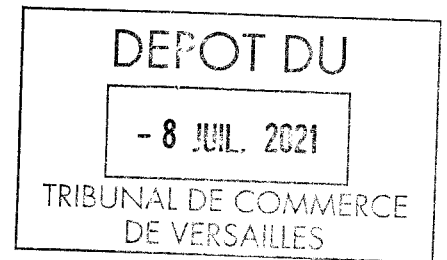
DISONS que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Taxons les frais de greffe de la présente à la somme de 31,41 euros.

Fait en notre cabinet à Versailles le 8 juillet 2021

le greffier

le président



REÇU LE

29 JUIN 2021

TC VERSAILLES

REQUETE

adressée à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de VERSAILLES
en application des articles L 225-100 et R 225-64 DU Code de Commerce

Le soussigné :

Maître Gérard ALBERTOLLI, Avocat, Président de la société CONSEILS REUNIS, société d'Avocats en S.E.L.A.S, au capital de 628.000 € ayant son siège à PARIS (75017), 51 rue Ampère -Toque K 64 - 815 205 505 R C S PARIS,

Représentant la société A&C CONSULTING, société par actions simplifiée au capital de 1.537.400 Euros, ayant son siège au Vésinet (78110), 108 bd. Carnot, 508 270 857 RCS VERSAILLES, agissant par son représentant légal Madame Christine WEBER, Présidente de la société A&C CONSULTING,

a l'honneur de vous exposer ce qui suit :

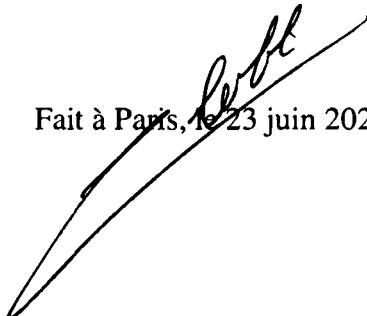
I - Aux termes de l'article 22 des statuts de la société en harmonie avec les dispositions du Code du Commerce, l'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année.

Suivant l'article L 225-100 du Code de Commerce précipité, l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés, appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice social clos le 31 décembre 2020 devrait se tenir au plus tard le 30 juin 2021.

II - En raison du retard du Cabinet d'Expertise Comptable arrêtant les comptes annuels compte tenu des conditions de travail liées à l'épidémie de COVID 19, l'arrêté des comptes et du bilan de la société au 31 décembre 2020 n'a pas été réalisé dans les délais suffisants pour permettre leur vérification par le commissaire aux comptes de la société.

Ceci exposé, la société soussignée prie qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 30 septembre 2021 le délai prévu à l'article L 225-100 du Code de Commerce pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société soussignée.

Fait à Paris, le 23 juin 2021



En conséquence,

La requérante sollicite, dès lors, qu'il Vous plaise, Monsieur le Président, au visa des articles L.223-26 et R.223-18-1, de proroger jusqu'au 31 octobre 2021 le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Fait à Paris, le 23 juin 2021
Maître Carole BOUMAIZA, Avocat.



VEDECOM Tech

Société par actions simplifiée (à associé unique)
au capital de 300 000,00 Euros
Siège social : 23 bis allée des Marronniers – 78000 Versailles
RCS de VERSAILLES 827 932 260,

2021 0 330

REÇU LE

29 JUIN 2021

TC VERSAILLES

**REQUÊTE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DÉLAI DE RÉUNION
DE L'ASSEMBLÉE CHARGÉE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE**

Le soussigné,

Monsieur Philippe Watteau,

Agissant en qualité de Président de la société **VEDECOM Tech**, Société par actions simplifiée à associé unique, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le numéro 827 932 260, dont le siège social est situé 23 bis allée des Marronniers – 78000 Versailles,

Représentée et élisant domicile Chez VAUGHAN Avocats, AARPI, représentée par Maître Carole BOUMAIZA, avocat au Barreau de Paris (*Toque J 094*), 9 rue Denis Poisson – 75017 PARIS (*Tél : 01.53.53.69.00 – courriel : cboumaiza@vaughan-avocats.fr*)

À L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

- Que la société **VEDECOM TECH SAS** a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 décembre 2020 et qu'elle devait procéder à la consultation de son associé unique afin d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30 juin 2021.
- Que compte tenu de la situation pandémique, la société a sollicité l'ouverture d'une procédure de conciliation,
- Que par Ordonnance en date du 7 janvier 2021, vous avez désigné Maître Franck MICHEL, Administrateur Judiciaire associé de la SELARL AJASSOCIES, en qualité de Conciliateur de la société VEDECOM TECH, avec pour mission, de :
 - prendre connaissance de tout élément pertinent relatif à la situation juridique, économique et financière de la société VEDECOM Tech ;
 - assister et superviser la société VEDECOM Tech dans ses discussions et négociations avec ses créanciers notamment sociaux, fiscaux, financiers, commerciaux et industriels ;
 - plus généralement, l'assister dans l'analyse et la mise en œuvre de toutes mesures à prendre en vue d'assurer sa pérennité ;
 - le cas échéant, l'assister dans la rédaction des protocoles et actes qui consacreront les solutions adoptées.
- Que cette mission est toujours en cours ;
- Que dans ce contexte, la société VEDECOM Tech n'a pas été en mesure d'établir les comptes sociaux dans des délais permettant leur contrôle par les commissaires aux comptes et la consultation de l'associé unique,
- Qu'il en résulte que l'assemblée qui doit normalement se tenir avant le 30 juin 2021 ne pourra pas être convoquée pour cette date.